
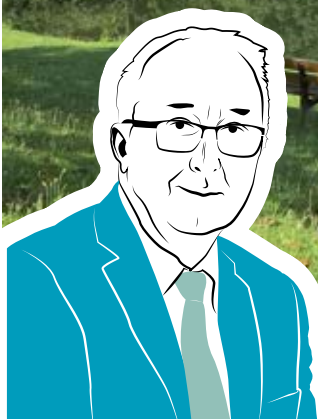


LA LETTRE DU MAIRE

n°28 juin 2022 — spéciale renaturation de l'Yerres



**Abaissement
de la ligne
d'eau de l'Yerres :
expérimenter
pour mieux
décider !**



CHÈRES BRUNOYENNES,
CHERS BRUNOYENS,

LA VILLE A RÉCEMMENT ÉTÉ INFORMÉE DU PROJET PORTÉ PAR LE SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SYAGE), DE L'ABAISSEMENT, À TITRE EXPÉRIMENTAL, DE LA LIGNE D'EAU DE L'YERRES ET CE, DU 13 JUIN AU 18 JUILLET PROCHAINS.

Ce projet résulte d'une directive de l'Union européenne et vise en particulier la restauration durable des continuités écologiques pour redonner à l'Yerres, sa dynamique originelle, plus oxygénée et plus vivante.

Le test qui sera opéré durant un mois, consistera à observer le comportement hydraulique de la rivière lorsque son niveau est diminué, sur une courte période, et à mesurer notamment ses incidences en matière écologique ou paysagère.

La Municipalité, informée de cette expérimentation, est étroitement associée à celle-ci, dans un rôle d'observateur attentif et vigilant des changements que pourraient induire cette baisse du niveau de la rivière : changements notables sur le paysage, façonné par l'homme depuis des siècles, sur la faune et la flore qui l'enserme et la compose, sur les éléments historiques existants, sur le parcours de la rivière...

Changements et incidences également pour les propriétés où la rivière joue depuis toujours un rôle de limite protectrice et rassurante.

Pour toutes ces raisons, si la Ville ne s'oppose pas à cette expérimentation à l'issue de laquelle il conviendra de mesurer en toute objectivité les conséquences d'un abaissement définitif, les élus majoritaires de Brunoy resteront particulièrement vigilants et veilleront à ce que cette mesure ne soit pas préjudiciable au paysage de Brunoy, ni aux propriétés qui bordent autant qu'elles structurent la rivière.

Je reste à votre écoute, avec mon équipe municipale, pour toute information complémentaire dans le cadre de cette expérimentation.

Bruno Gallier

Maire de Brunoy,
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

6 semaines de test

Du 13 juin
au 18 juillet

Zone entre le barrage
de l'Abbaye à Yerres
et le pont Perronet
à Brunoy



)) Qu'est-ce que la renaturation ?

La renaturation des cours d'eau consiste à leur redonner un aspect proche de leur état naturel d'origine afin de retrouver une faune et une flore diversifiées. Ces actions concernent les berges ainsi que le lit de la rivière.

)) Faire confiance à la nature

Réduire les obstacles qui entravent le fonctionnement naturel de la rivière, pour lui redonner son aspect originel permettra :

- une plus grande biodiversité de la faune et de la flore
- un auto-curage du lit de la rivière
- une meilleure qualité de l'eau

)) Un bénéfice pour prévenir les inondations

L'aménagement ou la suppression des obstacles artificiels sur la rivière aura également un impact positif en matière de prévention des inondations. En effet, cette suppression permettra à la rivière de retrouver sa hauteur naturelle, plus basse qu'actuellement.

En cas d'inondation, le volume ainsi récupéré permettra de gagner quelques heures précieuses qui faciliteront la mise en sécurité des biens et des personnes.

Il n'est pas possible d'empêcher une inondation, mais la renaturation permettra de retarder les débordements et de limiter les dégâts qu'une crue peut occasionner.

Plus d'informations : www.syage.org

